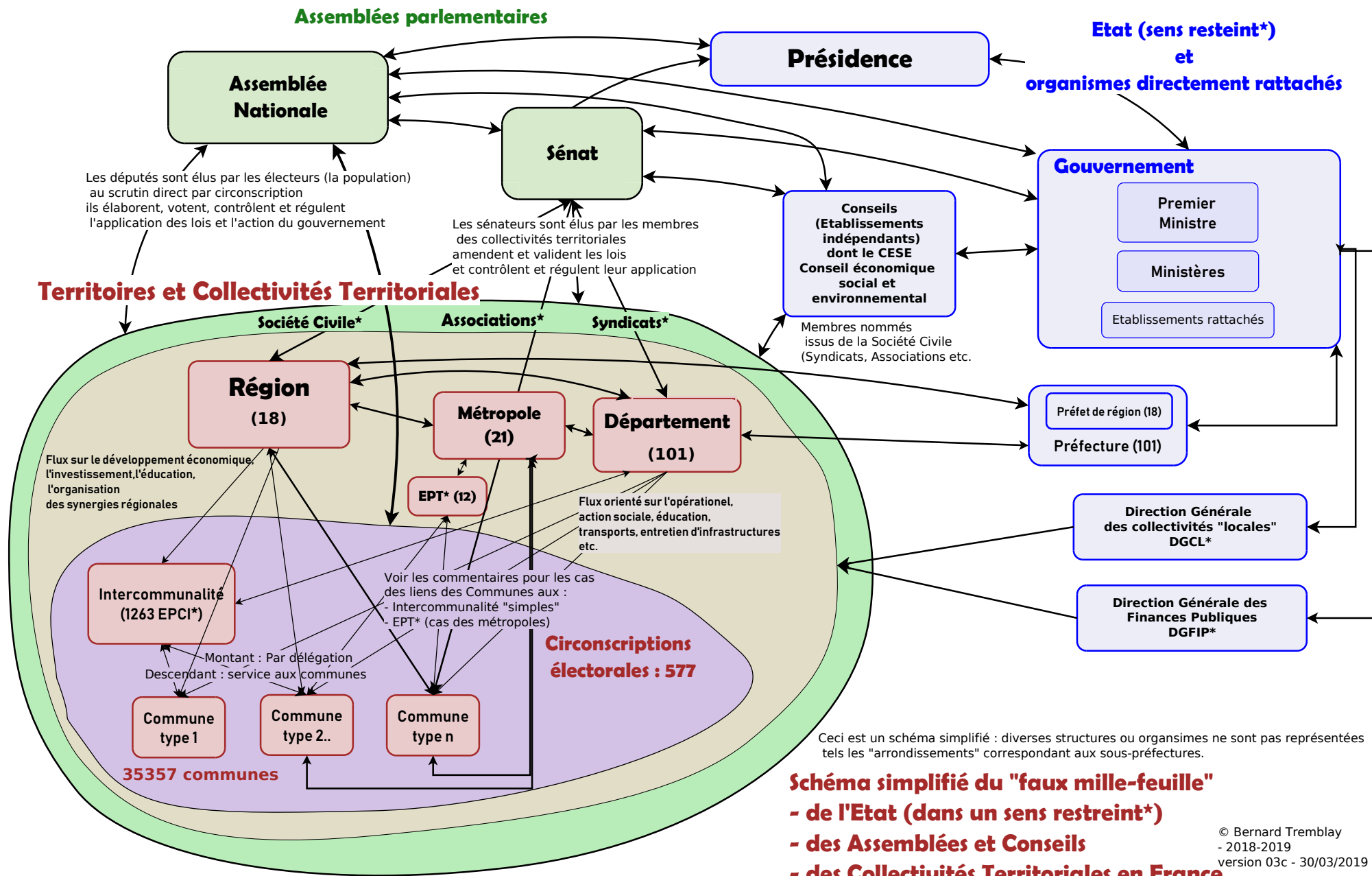




Acronymes utilisés et commentaires, doc. internet

EPCI : établissement public de coopération intercommunale.

On distingue les EPCI à fiscalité propre ou non, cas devenu rare,

voir notamment sur internet :

- <https://www.senat.fr/rap/r05-193/r05-1932.html>
- <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/cartographie-des-epci-a-fiscalite-propre>
- <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/dialogue-etat-collectivites-territoriales>
- <http://www.maire-info.com/territoires/intercommunalite>
- <https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/intercommunalite-cooperation-locale/que-sont-etablissements-publics-cooperation-intercommunale-epci.html>

Comprend

- les syndicats de communes
- les communautés de communes,
- les communautés urbaines,
- les communautés d'agglomération,
- les syndicats d'agglomérations nouvelles,
- les métropoles.

DGCL : Direction Générale des Collectivités Locales

DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques

EPT : Etablissement Public Territorial (EPCI particulière actuellement remplace les EPCI pour Paris - 2016-2018)

Commentaires sur la représentation graphique et le contenu

Les règles assez strictes de représentation normalisées de ce type de diagrammes n'ont pas été totalement respectées pour en faciliter la lecture pour les non experts, en particulier :

- Suivant la norme les entités sont nommées au singulier (une nature d'objet), par contre si l'objet n'est pas unique (plusieurs instances j'en ai indiqué le nombre entre ()), ceci à quelques exceptions ou le pluriel a été utilisé pour désigner non l' "entité" mais une "collection" (les "circonscriptions électorales, les multiples Conseils souvent indépendants mais travaillant beaucoup pour l'Etat, et la collection d' "entités" répondant au concept juridique de Collectivité Locale.

- Dans le cas des communes (dont les villes) liées de manière complexe à quatre autres entités : les Intercommunalités, les EPT (type d'intercommunalités), Le Département, la Région, dans certains cas la Métropole, trois entités du même nom ont été représentées pour montrer la complexité et traduire une multiplicité de cas de types de communes et de types de liaisons et la complexité des contraintes entre les liaisons qui ne sont pas représentées dans leur détail

- Le schéma comprend trois grands groupes d'entités :

- Les Collectivités locales qui sont placées dans un fond de couleur beige
- les Assemblées (marquées par une dominante de couleur verte) et très symboliquement les Circonscriptions électorales en mauve

- L'Etat (dominante de couleur bleue) est au sens "restreint" (avec les organismes et institution rattachées directement et sous son contrôle) et "strict" (uniquement le Présidence, les Ministères et les Administration intégrées).

Nota1 : Ce schéma axé sur la relation Etat-Assemblées-Collectivités ne comprend notamment pas la Justice et le Conseil d'Etat

Nota2 : A chaque lien représenté correspond un texte législatif (description en cours)

Nota3 : Ce schéma est à vocation didactique et n'est pas totalement exhaustif, sinon il serait devenu illisible.

*** Nota4 : Ce schéma ne fait figurer que de manière symbolique comme une infrastructure sociales et de coordination non seulement les Associations nommées ou les Assemblées, des Syndicats (tous au statut d'associations) couched des organes associatifs qui jouent un rôle important dans la coordination entre les collectivités territoriales elles-mêmes et l'Etat, les Assemblées et leur homologues en Europe telles :

- AMF : Association des Maires de France
- AMRF : Association des Maires ruraux de France
- RdF : Régions de France (Association des Régions de France)
- ADF : Assemblée des Départements de France
- AdCF : Association de Communautés de FRANCE
- FU : France Urbaine (association)

..... (voir notes)

...